



Règlement



Brantomobile

1^{er} festival de véhicules de collection

Samedi 15 Juin 2024 - Brantôme en Périgord (24)

Le présent document définit les dispositions applicables aux collectionneurs qui participent au festival « Brantomobile » du samedi 15 juin 2024.

- ✓ L'accueil et l'enregistrement des équipages se fera sur les parkings attribués (le parking attribué à chaque participant sera précisé à la confirmation de l'inscription) de **8h à 9h**.
- ✓ Lors de cet enregistrement, tous les documents administratifs (permis de conduire, carte grise et assurance du véhicule) devront être présentés sous peine d'annulation à la participation.
- ✓ Chaque équipage s'engage à respecter l'horaire de départ du parcours découverte auquel il s'est inscrit.
- ✓ La responsabilité des participants est engagée en cas de dommages matériels et corporels occasionnés aux véhicules, aux conducteurs, aux passagers et aux tiers.
- ✓ Il est bien précisé que le parcours découverte n'est en aucun cas une épreuve de compétition, sans classement, non chronométrée ou temps imposé. Il se déroule sur route ouverte, ce qui impose le respect des règles de circulation et du code de la route.
- ✓ Ne sont autorisés à participer au parcours découverte que les véhicules en règle avec la législation en vigueur.
- ✓ Tout conducteur devra être en possession d'un permis de conduire valide sur le territoire français.
- ✓ Pour tout changement de véhicule, il est obligatoire d'informer l'organisation afin que les vérifications soient faites sur le nouveau véhicule.
- ✓ Chaque équipage s'engage à ne pas quitter son parking avant 17h, sauf cas d'urgence ou après accord de l'organisation.
- ✓ L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure. Pour toute annulation jusqu'à la veille de la manifestation uniquement, les engagements seront remboursés.
- ✓ Tout participant, par la signature de son bulletin d'inscription, reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à le respecter.

A pris connaissance du règlement,
Date et signature :

